ANNEXE 25

Dossier n° : 1.778.511//2024/015

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

(1) Le demandeur est Madame LALA Carmela demeurant à Rue Campagne du Château 26 à 6250 PRESLES

Le terrain concerné est situé à Rue Campagne du Château 26 à 6250 Presles et cadastré AISEAU-PRESLES 2 DIV/PRESLES/ section B n° 36G7.

Le projet consiste en "Transformation d'une habitation unifamiliale en deux logements" et présente les caractéristiques suivantes (2) :

- Type pavillonnaire comprenant un volume principal.
- Application de l'article D.IV.40. : Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide.
- Écarts relatifs à la destination unifamiliale du bien, au dégagement latéral inférieur à 3 mètres

Le dossier peut être consulté les **jours ouvrables** de **9h à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies, **uniquement sur rendez-vous préalable.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. LALIEU, téléphone 071260668 - mail urbanisme@aiseau-presles.be, dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27/03/2024 au10/04/2024 au collège communal :

- - par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- *- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aiseau-presles.be*

Roselies, le 19 mars 2024.

Par ordre,
Par le Collège,

Le directeur général f.f. — Le Bourgmestre,

B. BARBIEAUX — J. FERSINI

Date d'affichage : 21/03/2024 – Période de réclamations et observations : 27/03/2024 au 10/04/2024